

Bulletin no. 10, mars 2025

La protection des lacs de l'activité minière à l'ère Trump

La nouvelle attitude des États-Unis et de son président en est une de prédateur qui fait fi des règles et valeurs sur lesquelles le monde fonctionne depuis des décennies. Comment fait-on pour adapter notre stratégie à cette nouvelle réalité ? Il est difficile d'y voir clair lorsque les signaux que l'on reçoit sont incohérents et contradictoires. Dans tout ce chaos il y a quand même des réalités qui ressortent :

- ✓ Alors qu'il s'affiche depuis longtemps contre les autos électriques, il ne cesse de poursuivre des « deals » pour les minéraux stratégiques partout dans le monde, ce qui peut nous préoccuper puisque, du point de vue économique, les minéraux du sud du Québec sont les plus accessibles.
- ✓ Un autre aspect préoccupant de son retour à la Maison Blanche, c'est son mépris pour les règles environnementales. Par décret, il s'apprête à remettre à l'industrie extractiviste (pétrole, gaz, mines, forêts) des immenses territoires américains qui étaient protégés depuis longtemps et à faire sauter un maximum de règles environnementales. Le risque pour nous maintenant, c'est que nos politiciens, soucieux de ne pas attirer ses sautes d'humeurs pourraient eux aussi relâcher les règles environnementales et la protection des territoires durement gagnée.

Sachant que la nouvelle loi des mines n'a pas offert de protection réelle sur les terres publiques entourant nos lacs, que les médias trouvent actuellement peu de place pour des enjeux comme le nôtre et que le prédateur rôde, comment dans ce contexte envisager notre action ?

La réponse : demeurer vigilant, soutenir les luttes locales, continuer de se mobiliser pour la défense de nos lacs et de leur environnement ainsi qu'échanger entre nous. Tenez-nous au courant de ce qui se passe dans votre région.

Dans la section suivante vous trouverez l'information la plus récente ainsi que les événements à surveiller.

Sur le terrain.

➤ À suivre de près : St-Michel-des-Saints-Nouveau Monde Graphite

C'est de très loin le projet le plus avancé. Investissement Québec et plusieurs multinationales y ont investi des centaines de millions. L'étape de la décision finale d'investissement devait être prise avant la fin 2024. Pour mettre en branle le projet de mine et de raffinerie il faut trouver \$1.2 milliards. Est-ce la crainte des tarifs, le recul des ventes de Véhicule Electrique, la difficulté de trouver le financement ou toutes ces réponses qui retardent la prise de décision ? Une chose est sûre, cette décision va avoir un impact majeur sur tout le secteur de l'extraction de graphite dans le sud du Québec. Si le projet est financé et se met en branle ça va servir de modèle pour tous les autres et s'il ne décolle pas, tous les autres vont être bien difficiles à justifier et à financer.

➤ Aussi dans Lanaudière : Nico-Énergie

Grâce au dynamisme des associations de lacs de la région la « [Coalition Matawinie-Nos lacs sans mines](#) » a obtenu un appui financier important des municipalités de St-Donat, St-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci pour poursuivre la lutte contre le projet minier de Nico-Énergie. La Coalition a aussi reçu un appui important de la Table des Préfets de Lanaudière sur l'importance de l'acceptabilité pour tout projet minier dans cette région.

➤ Outaouais- Lomiko Metals

Soutenu par le Département de la Défense Américaine, le projet la Loutre se poursuit malgré le refus de financement du gouvernement du Québec et l'opposition constante des citoyens, des municipalités et des gens d'affaires. La compagnie a demandé un permis de travaux à impacts au MRNF afin de procéder à l'échantillonnage de 250 tonnes de matériel. Les travaux comprendraient du décapage, du dynamitage, du forage, de l'excavation et du transport de matériaux et pourraient être réalisés en mars-avril, en pleine période de dégel et de crue des eaux. Les municipalités de Lac-des-Plages et Duhamel ont par résolution demandé le refus d'autorisation de ces permis et le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation a aussi envoyé au MRNF une [demande de refus d'autorisation](#). Toute la région est en attente de la décision du ministère.

2

➤ Laurentides- Northern Graphite

Northern Graphite avait reçu, en cours d'année, une subvention du gouvernement du Québec pour l'exploration de son site du Lac-des-Îles permettant ainsi de prolonger la vie utile de cette seule mine de graphite en opération en Amérique du Nord. Cela démontre un certain intérêt du gouvernement pour le développement de cette ressource. Cependant, cela ne semble pas suffisant pour assurer le développement. La compagnie fait face à des difficultés financières, et l'incertitude géopolitique n'aide pas, sans compter la hausse de tarifs douaniers qui rend la situation encore plus difficile pour le mineraï. Dans un communiqué de presse du 3 mars dernier, le PDG de la minière s'exprime ainsi : « Les gouvernements et les partenaires stratégiques ont été très lents, voire réticents, à prendre les mesures nécessaires, malgré la reconnaissance du besoin urgent de sources occidentales sûres de minéraux critiques produits de manière durable et de capacités de traitement en aval. Si nous ne parvenons pas à obtenir des capitaux supplémentaires, la Société sera contrainte de mettre Lac-des-Îles en maintenance à court terme, tout en maintenant une exploitation aussi rationnelle que possible »

➤ Autre dossier à suivre : Blainville-Stablex

Ce n'est pas un dossier minier mais il y a un rapprochement à faire avec l'action du gouvernement qui, malgré l'opposition massive des citoyens, des élus et un rapport défavorable du BAPE, va de l'avant avec le dépôt d'un projet de loi pour forcer la municipalité à vendre un terrain à haute valeur écologique à une multinationale de l'enfouissement de matières toxiques.

Quand on sait que le gouvernement Legault a abondamment répété qu'il n'y aurait pas de mine s'il n'y a pas d'acceptabilité sociale on peut être inquiet devant cette situation où il n'y a visiblement aucune acceptabilité sociale et le gouvernement va quand même de l'avant. Inquiétant et à suivre de près.

➤ Grenville-sur-la-Rouge : Dernière minute - Dernière Minute

Alors qu'on s'apprêtait à vous écrire que GSLR était en attente du jugement de la Commission de protection du territoire agricole, le jugement est sorti et il est totalement défavorable à l'implantation d'une mine sur le site demandé par Canada Carbon. C'est une victoire totale pour les citoyens et la municipalité qui se bat depuis 2017.

Toutes nos félicitations à ceux qui ont mené la résistance. La preuve est faite que des citoyens engagés peuvent stopper un projet minier. Ça prend de la persévérance et il faut être aussi entêté que le promoteur minier. Une mention spéciale à Denis Fillion.

Pour en apprendre plus on vous invite à lire le communiqué complet joint en annexe 1.

Préparé par :

Louis St-Hilaire, Raymond Carrier, Claude Bouffard.

Annexe 1 : **Communiqué** Grenville-sur-la-Rouge

Importante victoire citoyenne !

La CPTAQ refuse à nouveau le projet de mine de graphite de Canada Carbon

Grenville-sur-la-Rouge, le 20 mars 2025 – Après une mobilisation engagée depuis 2017, les citoyen.ne.s de Grenville-sur-la-Rouge obtiennent une victoire importante contre la compagnie junior d'exploration minière Canada Carbon. En effet, le 18 mars 2025, Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ ou Commission) a rendu une décision qui refuse le projet pour l'exploitation d'une mine de graphite.

Dès que le projet a été connu par la communauté, il a suscité une forte opposition, qui a mené à l'élection d'un conseil municipal représentant les intérêts des citoyens. La compagnie a poursuivi la municipalité pour un montant de 96 millions \$, pour lequel un règlement hors-cour est intervenu en février 2020.

La Commission a rendu une première décision défavorable contre le projet en septembre 2021.

Malgré cela, Canada Carbon a soumis une nouvelle demande en mars 2023. L'orientation préliminaire émise en octobre 2023 a refusé le projet suivant les critères de la loi. Une audience publique demandé par la compagnie s'est tenue le 18 décembre 2024.

Dans sa décision du 18 mars 2025, la Commission reprend chacun des points soumis par la compagnie, et maintient son refus.

La Commission met en doute les retombées économiques anticipées par Canada Carbon, et au contraire, le projet est une menace directe pour l'exploitation de l'érablière St-Pierre et les emplois du camp Amy Molson.

La Commission reconnaît que les lots visés sont entièrement boisés avec des peuplements d'éaurables, et présentent un potentiel acéricole réel, contrairement à ce qu'affirme l'agronome de la compagnie.

Les érablières d'André St-Pierre et du Camp Amy Molson, qui sont prêtes à être exploitées, juste à côté du projet, sont menacées directement par le projet. Canada Carbon n'offre aucune mitigation contre les conséquences des vibrations et des poussières.

Contrairement aux prétentions de la compagnie, la Commission énonce que son rôle n'est pas de concilier les utilisations non agricoles avec l'agriculture, mais bien « d'assurer la protection du territoire agricole et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles ».

Selon Rodrigue Turgeon, avocat, coresponsable du programme national de MiningWatch Canada et Co-porte-parole de la Coalition QMM :

« La Coalition Québec meilleure mine salue la décision de la Commission de refuser la demande de Canada Carbon. La Loi sur les mines n'efface pas la juridiction exclusive de la CPTAQ en matière de protection du territoire agricole. Une grande partie du mérite revient aux citoyen-ne-s qui défendent depuis des années leur milieu de vie devant les assauts répétés de la minière Canada Carbon incluant la poursuite-bâillon de 96M\$, il est temps que la voie de la raison suive celle de la justice. »

Citation de Louis St-Hilaire à la coalition QLAIM :

« Quelle extraordinaire victoire pour les citoyens de Grenville-sur-la-Rouge qui ont dû vivre et se mobiliser depuis 8 ans contre la menace d'un projet minier totalement incompatible avec leur milieu de vie et leurs aspirations. Pendant ces 8 années ils ont été laissés à eux-mêmes par le gouvernement et ont dû résister seuls devant une poursuite de \$96M et un entêtement de la compagnie à leur imposer un projet que les citoyens dans leur immense majorité ne voulaient pas. Félicitations à vous tou(te)s. Vous êtes tout un exemple pour les citoyens d'autres régions du Québec qui résistent massivement à l'envahisseur minier et à la complicité du gouvernement du Québec. »

4

Jacqueline Richer, porte-parole de SOS GSLR, a commenté :

« C'est une victoire très importante pour les citoyens, qui ont pu s'exprimer contre ce projet de mine qui n'a pas sa place dans notre communauté. Nous remercions aussi la municipalité pour son profond engagement à amener les experts nécessaires auprès de la CPTAQ. »

Selon les dispositions de la nouvelle loi des mines, ce projet minier n'a plus sa place à Grenville-sur-la-Rouge, d'une part parce que les titres miniers ne peuvent pas être émis sur des terres agricoles, et d'autre part, les dispositions pour les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) rendent impossible l'exploitation de ce projet qui, depuis le début, n'a jamais eu d'acceptabilité sociale. Après une saga de huit ans, le regroupement SOS GslR est très heureux de cette excellente décision de la CPTAQ, qui reflète la volonté des citoyens de protéger son territoire agricole.

Pour information: SOS-GSLR

Annexe 2 : TERRES RARES ?

Quand on parle de matériaux critiques et stratégiques, on rencontre souvent l'expression terres rares. Le tableau périodique des éléments, dit de Mendeleïev, classifie tous les éléments rencontrés sur terre. Certains sont des métaux alcalins, à gauche, et d'autres des éléments gazeux à droite. Puis il y a de nombreux types de métaux et non métaux entre les deux. Les éléments 57 à 71 constituent la famille des lanthanides et les éléments 89 à 103 la famille des Actinides. Les éléments de la famille des lanthanides sont dits « terres rares » et ont des propriétés chimiques semblables au premier de la série, le Lanthane.

Tableau périodique

1	H	Hydrogène	2	He	Helium
3	Li	Lithium	4	Be	Béryllium
11	Na	Sodium	12	Mg	Magnésium
19	K	Potassium	20	Ca	Calcium
37	Rb	Rubidium	38	Sr	Stronctium
55	Cs	Césium	56	Ba	Baryum
87	Fr	Francium	88	Ra	Radium
89	Ac	Actinium	90		
58	Ce	Cérium	59	Pr	Praséod...
60	Th	Thorium	61	Nd	Néodyme
62	Pa	Protactin...	63	Pm	Protactin...
64	U	Uranium	65	Sm	Plutonium
66	Am	Neptunium	67	Eu	Américium
68	Cm	Curium	69	Gd	Curium
70	Bk	Berkélium	71	Tb	Berkélium
72	Cf	Californium	73	Dy	Dysprosium
74	Es	Einsteinium	75	Ho	Holmium
76	Fm	Fermium	77	Er	Erbium
78	Md	Mendéléï...	79	Tm	Thulium
80	No	Nobélium	81	Yb	Ytterbium
82	Pt	Lawrencium...	83	Lu	Lutécium
84	Pb	Tennesse...	85		
86	Bi	Organeum...	87		
88	Po		89		
89	At		90		
91			92		
93			94		
95			96		
97			98		
99			100		
101			102		
103			104		

Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux Métaux de transition Métaux post-transition
 Non-métaux Non-métaux réactifs Gaz nobles Lanthanides
 Actinides Propriétés inconnues

Les **lanthanides** sont les plus recherchés dans les industries de l'électronique, véhicules électriques, les écrans, éoliennes, lasers ... Néodyme (60), Lanthane (57), Cérium (58), Europium (63) et Terbium (65) sont les plus importants pour les industries citées. Ces substances sont dispersées dans la croûte terrestre en faible concentration et souvent dans les mêmes minéraux. Leurs propriétés similaires rendent leur séparation et purification difficiles. On ajoute aussi aux terres rares, le Scandium (21) et l'Yttrium (29) en raison de leurs similitudes.

Chez les actinides, ils sont souvent radioactifs, de sorte que l'Uranium et le Thorium ont des intérêts dans l'industrie nucléaire comme matériaux stratégiques, mais n'appartiennent pas aux terres rares.